



Editions espaces 34



Prix KAMARI

Prix jeunesse de littérature dramatique

Appel à textes et règlement

L'association Postures, les Editions Espaces 34 et Le Centre Culturel de la Ricamarie lancent un appel à textes pour la 1^{ère} édition du **Prix Kamari**.

Le prix Kamari sera **décerné par les élèves d'écoles élémentaires (CM 1 / CM2) et de collèves (6^{ème}), âgés de 8 à 11 ans**, à la pièce qu'ils choisiront parmi les trois qui leur seront proposées.

Il aboutira à la **publication de la pièce lauréate aux éditions Espaces 34**.

Le Prix sera remis lors d'une soirée avec lecture publique du texte au Centre Culturel de la Ricamarie, en présence de l'autrice ou l'auteur lauréat.e.

Déroulement

► **8 séances de 1 heure 30** dans les classes sont consacrées à la découverte des textes, à des tentatives de mise en voix d'extraits, et à la discussion. Ces séances sont animées par un.e intervenant.e, en collaboration avec l'enseignant.e. Entre chaque séance, l'enseignant.e accompagne et prolonge la lecture et l'analyse des textes.

► **Un comité de lecture a lieu dans chaque classe**. Les différents aspects des pièces sont détaillés, analysés, soumis à la controverse. La sélection se fait en comptant les arguments positifs pour chaque pièce défendue : **un argument = une voix**.

► **La délibération finale** animée par les intervenant.e.s réunit 3 élèves de chaque classe au Centre Culturel de La Ricamarie selon les mêmes principes de sélection (un argument = une voix), qui déterminent la pièce lauréate.

► **La remise du prix** aura lieu en juin 2020 au Centre culturel de La Ricamarie en présence de l'autrice ou l'auteur lauréat.e et de tous les élèves.

Conditions

Chaque autrice ou auteur pourra proposer au maximum une pièce par an.

Les pièces répondront aux critères suivants :

- s'adresser à des enfants entre 8 et 11 ans
- être des œuvres originales de langue française écrites par des autrices et auteurs résidant en Europe.

- ▶ ne pas avoir été publiées (sous quelle que forme que ce soit)
- ▶ comprendre entre 30 000 et 45 000 signes espaces compris.

Modalités d'envoi et formalités à remplir

L'envoi des textes se fera par mail au format Word ou RTF à l'adresse : **contact@postures.fr**

Le texte devra nous parvenir avant **le 31 juillet 2019**. L'envoi d'un texte par son auteur vaut acceptation par celui-ci du présent règlement.

L'association Postures se chargera de traiter les envois et les réponses aux auteurs.

Le courrier devra comprendre :

- ▶ la mention : « prix Kamari »
- ▶ un fichier Word (.doc) ou RTF avec le texte (pas de PDF)
- ▶ les coordonnées de l'auteur

Un accusé de réception sera transmis.

Jury

En septembre 2019, un jury, composé des intervenant.e.s dans les classes, des enseignant.e.s participant à l'édition 2020 et des partenaires organisateurs, désignera **les trois pièces** qui lui semblent correspondre le mieux aux attentes des organisateurs. Soit un choix de textes riches et variés dans leur propos, dans leur forme dramaturgique, dans leur ouverture et dans leur langue.

Publication

L'opération ne sera définitivement terminée et l.a.e lauréat.e proclamé.e que quand le texte définitif, prêt à être publié, sera établi.

En l'occurrence, l'année 2020 devrait permettre une proclamation en avril 2020 et une publication en novembre 2020.

Le texte retenu fera l'objet d'une publication soit aux éditions Espaces 34, soit auprès d'un autre éditeur suivant un contrat dont le modèle peut être obtenu sur simple demande.

Si l'autrice ou l'auteur est engagé.e auprès d'un éditeur (autre qu'Espaces 34), celui-ci aura la priorité pour la publication.

Dans le cas où aucun éditeur ne pourrait s'engager pour sa publication, Postures s'engage à mettre en œuvre la publication d'un cahier, financé par l'achat de l'ouvrage par les établissements.

L'ouvrage sera acheté (au moins un livre par élève) par les établissements qui ont participé au prix. Certains exemplaires seront également diffusés auprès de personnes ou d'institutions susceptibles de les valoriser à la scène. L'autre partie des ouvrages sera diffusée via le circuit habituel des éditeurs.

En cas d'insuffisance de textes (en nombre ou en qualité) le jury pourrait suggérer aux organisateurs de modifier les conditions de publication du texte.

Respect du règlement et cession de droits

En présentant leur texte, les participants acceptent explicitement les termes du présent règlement

Ils s'engagent également, sauf cas de force majeure, à participer aux rencontres organisées dans ce cadre, en particulier à la soirée de présentation du texte lauréat.